

Procès-verbal

Assemblée Générale 2023

Le mardi 14 mars 2023 les membres du Comité Départemental du Sport adapté de la Gironde ont procédé à leur assemblée générale à la maison des sports et de la vie associative rue David Johnston à Bordeaux.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire

L'assemblée générale est présidée par Mr Grin Olivier en sa qualité de Président du Comité Départemental du sport Adapté de la Gironde.

10 associations affiliées étaient présentes

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut donc se dérouler, les votes seront pris en compte.

Présence de Mme Lafond commissaire aux comptes et de Mme Brochard Catherine, Présidente du CDOS

L'ordre du jour ainsi que les documents concernant les différents rapports ont été annexés à la convocation pour l'assemblée Générale. Ces documents sont consultables sur le site du Comité

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale 2022
2. Rapport moral du président
3. Rapport d'activités
4. Compte rendu financier
5. Vote rapport moral
6. Vote rapport d'activités
7. Votes compte rendu financier

8. Questions diverses

1 Approbation du Procès-verbal 2022

L'approbation du procès-verbal 2022 est soumise au vote

Contre :

ASAB représenté par Mr Ras Jacky	355 voix
Sport adapté Le Barp représenté par Mr Quoix Jean Paul	50 voix
AGAP représenté par Mr Lacomme Jean	54 voix
Soit	459 voix

Pour : 471 voix

Le Procès-verbal de l'exercice 2022 est validé

2 Rapport moral du Président :

Olivier Grin rappelle les différentes turbulences qu'a subi l'équipe des salariés, à savoir, départs de deux salariés en CDI ainsi qu'une absence pour un congé maternité. Il a fallu reconstruire et apprendre à travailler ensemble.

Le CDSA a recruté une étudiante en alternance en communication afin d'aider l'équipe à la mise en place du championnat de France de Para-handball qui a eu lieu en février.

Le CDSA a mis en place un Dispositif Local d'Accompagnement afin de réinterroger les pratiques (salariés et élus), les engagements, la place et posture de chacun. Olivier Grin souligne que l'équipe repart sur de bons pieds, que nous avons une équipe ressoudée.

En ce qui concerne les commissions mises en place, la commission des sportifs est active dans une version ludique sur des journées événements ciblés.

Mr Grin réitère le souhait du CDSA d'aider les associations pour relancer leurs activités après cette période difficile de COVID.

Une fois de plus Mr Grin rappelle l'importance pour les associations d'effectuer les demandes de subventions auxquelles elles peuvent prétendre, il s'agit d'un manque à gagner pour elles.

Les salariés du CDSA peuvent aider à l'élaboration du dossier.

Le haut niveau est important mais nous nous réjouissons du sport amateur qui grâce aux différentes associations est mis en avant.

Le rapport moral du président est soumis au vote

Contre 0

Abstention 0

Le rapport moral du président est voté à l'unanimité

3 Rapport d'activités :

Nous constatons une évolution des clubs labellisés. Sur le site du CDSA nous pouvons retrouver la liste des clubs labélisés.

Au niveau des licenciés le chiffre remonte, nous notons un déficit du public féminin et jeune, tendance qui perdure.

Le CDOS et le CDSA travaillent ensemble pour le suivi des labels et visites initiales.

Les salariés ont été présents sur 98 journées, 40% sensibilisation et promotion, 22% découverte. Dans l'ensemble il y a une augmentation des participants.

Point sur la communication :

Les réseaux sociaux sont actifs, pour la presse locale c'est plus difficile, il ne se déplace pas toujours sur les gros évènements. Le but de communiquer sur les réseaux sociaux est de permettre à tout le monde d'avoir une idée de ce qui se fait dans le sport adapté. Le public ciblé étant les sportifs mais aussi les familles et amis de sportifs. Il s'agit également d'être visible par la MDPH. Les réseaux sociaux pourraient permettre de faire connaître le sport adapté dans les établissements. Ceci est un travail récurrent qu'il ne faut pas lâcher.

Le site du CDSA peut être un support pour aider les clubs à faire des annonces.

Le rapport d'activité est soumis au vote

Contre 0

Abstention 0

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité

4 Compte rendu rapport financier

Mr Gachet trésorier expose le rapport financier.

Les documents ont été envoyés à toutes les associations par Mail. Les documents sont disponibles et à disposition de tous sur le site du CDSA 33.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

Les produits d'exploitation se sont élevés à la somme de 169.923,73 €,

Les charges d'exploitation se sont élevées à celle de 172.430,54 €.

Le résultat d'exploitation se solde par un déficit de 2.506.81 €, pour un excédent de 6.691,15 € en 2021

Après prise en compte des résultats excédentaires financier de 993.48 € et exceptionnel de 709,22 €, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 804,11€ contre un excédent de 7.248,20 € en 2021.

Les produits d'exploitation sont en progression de 8.073,87 € (+5%), conséquence d'une :

Augmentation des cotisations des adhérents de 6.591,33 €

Diminution des subventions de 2.585,77 €

Augmentation du mécénat de 7.400,00 €

Les subventions 2022 représentent 76% des produits d'exploitation.

Le financement 2022 des licenciés FFSA représente environ 10% des produits et des charges.

Les charges d'exploitation sont également en progression de 17.271,83 € (+11%) conséquence essentiellement d'une hausse des coûts salariaux à hauteur de 14.517,16 € (+13%).

La masse salariale 2022 représente 76% des charges d'exploitation.

Proposition d'affecter le déficit 2022 au compte « Report à nouveau » qui s'établira à la somme de 173.128,30 €.

Proposition de constituer, par affectation du report à nouveau, deux réserves pour :

-Sécurisation de l'emploi à hauteur de 130.000,00 € représentant une année de coût salarial.

-Mise en œuvre du projet associatif à hauteur de 43.000,00 €

5 Validation des comptes :

Mme Lafond commissaire aux comptes rappelle ses missions.

La commissaire aux comptes contrôle les comptes pour que l'assemblée générale valide des comptes sincères et s'assure que dans les 12 mois qui suit l'assemblée générale l'association sera toujours là.

Madame Lafond commissaire aux comptes certifie que « les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères. »

Le rapport financier est soumis au vote

Contre 0

Abstention 0

Le rapport financier est voté à l'unanimité

L'affectation du résultat est soumise au vote

Contre 0

Abstention 0

Proposition du report à nouveau est soumis au vote

Contre 0

Abstention 0

Le report à nouveau est voté à l'unanimité

Les personnes présentes n'ayant plus de questions, l'assemblée générale se termine à 22h

Mme Pfeiffer Claudine secrétaire CDSA